

DÉCISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal ;
- ☞ **de modifier** le RIFSEEP :
 - pour le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - pour le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux à compter du 1^{er} février 2023 ;
 - pour le cadre d'emploi des adjoints d'animation à compter du 1^{er} novembre 2022 ;
 - pour le cadre d'emploi des agents de maîtrise à compter du 1^{er} juin 2023.
- ☞ **d'instituer** le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à compter du 1^{er} juin 2023 ;
- ☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} septembre 2023, l'emploi permanent de chargé de l'hygiène et de la propreté relevant du grade d'adjoint technique et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 24 heures et 45 minutes (soit 24.75/35^{èmes}) et de créer, à compter du 1^{er} septembre 2023, un emploi permanent de chargé de l'hygiène et de la propreté relevant du grade d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}) ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et occupant un emploi permanent ;
- ☞ **de désigner** comme délégués dans la commission communale consultative de la chasse, outre le maire, président de droit, ou son représentant, MM. Etienne SIGRIST et Jean-Yves TRETZ, de préciser que ces mêmes personnes siègeront au sein de la commission de dévolution en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres et de reverser le produit de la chasse entre les différents propriétaires proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds compris dans le lot affermé.
- ☞ **d'approuver** la réalisation du projet de plantations à l'entrée nord de l'agglomération et de solliciter la subvention de la CEA dans le cadre du programme GERPLAN ;
- ☞ **de modifier** la tarification des club-houses comme suit à partir du 1^{er} septembre 2023 :
 - **supprimer** le forfait week-end mis en place par délibération du 7 avril 2022 et le remplacer par un forfait journée (équivalent à environ 24 h d'occupation) ;
 - **conserver** la tarification actuelle pour le forfait journée, à savoir 80 € pour les club-house pétanque, tennis et handball et 100 € pour les club-house du football, des quilles/judo/bushido et de la pêche ;

- **de modifier** la tarification de la journée supplémentaire des club-houses ainsi que de la salle Alain KUENY de 100 € à 50 €, notamment suite à une incohérence relevée entre le tarif de la journée initiale et celui de la journée supplémentaire ;
 - **de supprimer** la journée supplémentaire pour les associations affiliées à l'OMSCAL ;
 - **de supprimer** la caution, toute dégradation pouvant être réglée entre assurances ;
- ☞ **de créer** une subvention pour l'organisation d'évènements exceptionnels associatifs et de fixer le montant forfaitaire à 500 €.

Date de publication sur le site Internet de la commune : 12 mai 2023

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.fessenheim.fr.